Cinquante-septième année. - N ° 228 A Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 472

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

829 202 654 RCS Toulouse.
ROWING.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue Des 3 Journées, 31000 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION La société CHANTER Société à responsabilité limitée Unipersonnelle au capital de 8.000 euros Dont le siège social est sis 19 allée Alfred Mayssonnie 31400 TOULOUSE Immatriculée au RCS de Toulouse sous le n ° 442 408 126 Et La société ROWING Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros Dont le siège social est sis 1 rue des trois journées 31000 TOULOUSE Immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 829 202 654 Ont établi le 21 novembre 2023, par acte sous seing privé à Toulouse, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, la Société ROWING ferait apport à titre de fusion-absorption à la Société CHANTER de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société ROWING, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la Société ROWING devant être dévolue à la Société CHANTER dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. L'actif est évalué à 359.700,23 euros et le passif à - 3.532,10 euros, soit un actif net apporté de 356.168,13 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux arrêté dans le projet de fusion serait de 980 parts sociales de la Société ROWING pour 777 parts sociales de la Société CHANTER. En rémunération de l'apport-fusion effectué par la Société ROWING, la Société CHANTER procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 7.770 euros, par création de 777 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société absorbée par application de la parité d'échange. Il sera émis une prime de fusion s'élevant à la somme arrondie de 448,39 euros par parts sociales créées soit une valeur arrondie de 458,39 euros pour chaque part sociale et une prime de fusion globale s'élevant à la somme de 348.398,13 euros. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Toulouse au nom de la de la Société CHANTER, le 22 novembre 2023 et au nom de la société ROWING, le 23 novembre 2023. Pour avis Le représentant légal..